

1
(N° 187.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. D.-J. LEJEUNE, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur ARNOULD VAN ZEELAND.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Par requête adressée au ministre de la justice, le 17 avril 1833, le sieur Arnould Van Zeeland demande la naturalisation ordinaire.

Né à Geldrop (Brabant septentrional), le 9 juillet 1802, il habite, depuis 1828, la commune de Bierbeek (arrondissement de Louvain) où il remplit, depuis la même époque, avec distinction les fonctions d'instituteur communal. Il est d'une bonne conduite et il jouit de l'estime des habitants de la commune.

Il a négligé, probablement par ignorance de la loi du 22 septembre 1835, de faire, dans le délai prescrit, la déclaration qui aurait pu le faire considérer comme Belge de naissance.

Les rapports des autorités, consultées en 1833 et en 1836, lui sont très favorables.

Le rapporteur,
D.-J. LEJEUNE.

Le président,
FALLON (ISIDORE.)